

## Déclaration d'engagement pour l'exemption de l'obligation de conclure un contrat de stockage obligatoire avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE)

Art. 2 de l'ordonnance sur le stockage obligatoire d'engrais [RS 531.215.25]

**Entreprise /**  
**Responsable**  
**de la première mise en circulation**      **Nom :**  
**Adresse :**  
**Code postale/lieu :**

L'entreprise / le responsable de la première mise en circulation des types d'engrais selon l'ordonnance sur le stockage obligatoire d'engrais

- fait usage de la possibilité d'être exempté de l'obligation de stocker et s'engage, en vertu de l'art. 2, al. 3 de l'ordonnance, à fournir à Agricura des prestations financières identiques à celles résultant d'un contrat de stockage obligatoire avec l'OFAE ;
- ne fait pas usage de la possibilité d'être exempté de l'obligation de stocker. Dans ce cas, Vous allez être contacté par Agricura, afin de régler les formalités relatives à la mise en place d'un stock obligatoire physique.
- Prière de cocher ce qui convient.

Cette déclaration d'engagement pour l'exemption de l'obligation de conclure un contrat de stockage obligatoire reste valable aussi longtemps que l'entreprise / le responsable de la première mise en circulation ne dépasse pas la quantité minimale par année selon l'annexe 2 à l'ordonnance sur le stockage obligatoire d'engrais et s'acquitte de son obligation de déclarer et de contribuer. En cas de dépassement de la quantité minimale donnant lieu à une obligation de stocker, l'entreprise sera automatiquement contactée par Agricura et invitée à conclure un contrat de stockage obligatoire avec l'OFAE.

Lieu et date

Signature valable

.....

.....

Prière de retourner un exemplaire valablement signé à Agricura. D'avance merci.